

## Propreté et hygiène

L'atelier Agent de Propreté et d'Hygiène (APH), propose une formation qualifiante de niveau V. L'ETS accompagne les jeunes vers l'apprentissage dans la réalisation de prestations de service d'entretien manuel et mécanisé adaptées aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation.

Pour cela, l'ETS forme les jeunes afin qu'ils arrivent à :

- ✚ Réaliser l'entretien manuel des locaux à usage professionnel et/ ou privé, des sanitaires dans le respect des protocoles liés aux environnements spécifiques.
- ✚ Réaliser le lavage mécanisé ou la remise en état des sols durs, des sols souples protégés ou non protégés et des surfaces textiles.
- ✚ Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie.
- ✚ Contribuer au développement durable par la pratique d'éco-gestes.
- ✚ Poser un diagnostic de l'état des sols et des surfaces.
- ✚ Adapter sa tenue de travail et ses Equipements de Protection Individuelle (EPI) à la tâche à effectuer.
- ✚ Préparer les produits et les matériels nécessaires en fonction de la méthode préconisée.
- ✚ Maintenir son matériel en état de propreté et en assurer l'entretien courant.
- ✚ Manipuler avec précaution les produits actifs et les matériels.
- ✚ Organiser son intervention en fonction du temps imparti et dans le souci de limiter la gêne occasionnée pour les usagers des lieux.

L'IME a un agrément de centre de formation et de centre d'examen. Les sessions d'examen sont organisées à l'interne avec des jurys extérieurs à l'IME.